

=====

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

=====

COMMUNE DE GEAY

COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du VENDREDI 5 MARS 2021

Le cinq mars deux-mille-vingt-et-un à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal de la Commune de GEAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BERNARD Jean-Marc, Maire.

Date de convocation : Vendredi 26 Février 2021

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : BERNARD Jean-Marc, CHAUVÉ Frédéric, BROSSILLON Michel, CLOCHARD Anthony, ROY Nicolas, QUINTY Tony, BAIN Caroline, MORIN Mélanie, RENAULT Sylvie, VINCENT Sylvia

Absents/excusés : ROTUREAU Annie

Secrétaire : MORIN Mélanie

N° 2021-0007

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Sous la présidence de M. Michel BROSSILLON, doyen en âge, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Résultat antérieur reporté	237 808.91 €
Dépenses	191 160.92 €
Recettes	238 095.05 €
Excédent de clôture	284 743.04 €

Investissement

Résultat antérieur reporté	- 19 608.72 €
Dépenses	23 345.05 €
Recettes	26 234.49 €

Restes à réaliser

Dépenses à réaliser	0 €
Recettes à réaliser	0 €

Hors de la présence de M. Jean-Marc BERNARD, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif du budget communal 2020.

N° 2021-0008

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

N° 2021-0009

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats (en annexe) ci-dessus de la manière suivante :

- Affectation le l'excédent de fonctionnement de 268 023.76 € au compte R 002,
- Affectation de l'excédent d'investissement de 16 719.28 € au compte 1068.

Compte Administratif 2020 - Affectation du Résultat

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat antérieur reporté <i>(ligne 001 du CA)</i>		- 19 608,72 €
Dépenses réalisées en 2020	23 345,05 €	2 889,44 €
Recettes réalisées en 2020	26 234,49 €	
Solde d'exécution <i>A reprendre au compte 001 du BP 2021</i>		- 16 719,28 €
Reste à Réaliser		
Dépenses à réaliser		- €

Recettes à réaliser		
Besoin de Financement		- 16 719,28 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat antérieur reporté <i>(ligne 002 du CA)</i>		237 808,91 €
Dépenses réalisées en 2020	191 160,92 €	46 934,13 €
Recettes réalisées en 2020	238 095,05 €	
RESULTAT A AFFECTER		284 743,04 €
AFFECTATION DU RESULTAT		284 743,04 €
Affectation en Réserves (cpte 1068)		16 719,28 €
Report à nouveau en Fonctionnement <i>Compte 002 du BP 2021</i>		268 023,76 €

N° 2021-0010

ATTRIBUTIONS ET VERSEMENTS DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2021

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil les différentes demandes de subventions pour l'année 2021, reçues en Mairie. M. le Maire propose d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

Etat des Subventions
♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦
COMMUNE DE GEAY

Budget 2021

Nom de l'Association	2021
<i>Imputé à l'article 6574</i>	
Secours Catholique de St Varent	100,00 €
Resto du Coeur	15,00 €
Donneurs de Sang	15,00 €
Groupeement Sanitaire de Faye l'Abbesse	30,00 €
Groupeement Sanitaire de Noirterre	30,00 €
FNATH	15,00 €
AS Chasse de Geay	76,00 €
AS des Nuisibles	276,00 €
AS Bou'Geay	76,00 €

AS Bou'Geay- Fête du 14 Juillet	- €
AS Pierregeay	76,00 €
AS Les Vieux Crampons	76,00 €
AS Club du 3ème Age	76,00 €
AS des Anciens Combattants	76,00 €
AS Rire et Détente	76,00 €
APE Luché Thouarsais	100,00 €
APEL Faye l'Abbesse	30,00 €
Subventions diverses non allouées	1 357,00 €
TOTAL	2 500,00 €
PRÉVU AU BUDGET	2 500,00 €
<i>Imputé à l'article 65548</i>	
Syndicat d'Entretien de Voirie d'Argentonny	1 500,00 €
Ecole des Adillons (participation Fonctionnement)	19 500,00 €
TOTAL	21 000,00 €
PRÉVU AU BUDGET	21 000,00 €
<i>Imputé à l'article 6558</i>	
Ecole Primaire Faye l'Abbesse (2 enfants)	1 400,00 €
Ecole Privée de Noirterre (3 enfants)	1 500,00 €
Subvention diverses non allouées	600,00 €
TOTAL	3 500,00 €
PRÉVU AU BUDGET	3 500,00 €

N° 2021-0011

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Recettes : 489 043.76 €
- Dépenses : 489 043.76 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Recettes : 309 729.48 €
- Dépenses : 309 729.48 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 05 Février 2021,

Vu le projet de budget primitif présenté par M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Recettes : 489 043.76 €
- Dépenses : 489 043.76 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Recettes : 309 729.48 €
- Dépenses : 309 729.48 €

N° 2021-0012

INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE 2021

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Françoise LAIDET s'occupe de l'ouverture et la fermeture des portes de l'église.

La circulaire ministérielle relative aux indemnités de gardiennage des églises communales fixe à 479.86 € pour l'année 2020, le plafond indemnitaire pour un gardien résidant dans la commune.

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre une décision.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de fixer l'indemnité de gardiennage de l'église à 85 € pour l'année 2021, qui sera versée à Mme Françoise LAIDET,**
- **PRECISE que cette somme sera imputée à l'article 6282 du budget communal 2021.**

N° 2021-0013

INVESTISSEMENT- SALLE DES FETES MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que, suite au choix d'un maître d'œuvre pour le projet de rénovation de toiture de la salle des fêtes, le projet avance au gré des différents rendez-vous techniques. Dans cette optique, M. le Maire présente le devis de la Société SOCOTEC qui propose une mission de contrôle technique durant le chantier : Leur mission consiste en divers contrôles techniques autour de la charpente : vérification de l'équipement actuel (solidité des ouvrages existants), contrôle de l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture, vérification des installations techniques et électriques et mission relative à la sécurité des personnes.

Cette mission est proposée au prix global de 2 140.00€ HT.

Après échange, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- **DE VALIDER le devis tel que présenté ci-dessus pour un prix de 2 140.00 €uros HT.**
- **D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

N° 2021-0014

INVESTISSEMENT- 19 BIS RTE DE THOUARS – AMEUBLEMENT CUISINE

M. le Maire présente aux Conseillers Municipaux la proposition reçue de la locataire du logement sis 19 bis rte de Thouars, Mme BRIN Sarah.

Celle-ci a investi dans des meubles de cuisine et une hotte (achat neuf de 450.00 €uros TTC). Elle quitte le logement en Mars 2021 et propose de laisser ses équipements pour un prix de 150.00 €uros TTC.

- Meubles de cuisine
- Une hotte

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **VALIDER la proposition de Mme BRIN Sarah et d'acquérir les éléments listés ci-dessus pour un prix ferme et définitif de 150.00 €uros TTC.**

QUESTIONS DIVERSES

Enquête PLUI AGGLO2B : L'enquête publique est ouverte jusqu'au jeudi 18 Mars : les habitants sont appelés à exprimer leurs avis sur le projet de PLUI qui régira leur quotidien prochainement.

Le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/2271>

Bureau de vote : Pour l'organisation des prochaines élections (départementales et régionales), le bureau de vote déménagera. A cette occasion, les électeurs seront invités à venir s'exprimer à la petite salle.

ONT SIGNÉ LE REGISTRE, LES MEMBRES PRÉSENTS :

Jean-Marc BERNARD, Maire	Frédéric CHAUVÉ, 1 ^{er} Adjoint	Annie ROTUREAU, 2 ^{ème} Adjointe Absente Pouvoir à Jean-Marc BERNARD
Caroline BAIN, Élu	Michel BROSSILLON, Élu	Tony QUINTY, Élu
Mélanie MORIN, Élu	Sylvie RENAULT, Élu	Anthony CLOCHARD, Élu
Nicolas ROY, Élu	Sylvia VINCENT, Élu	